BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 85

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260148. *Date de parution :* 6 août 2026. *Annonce numéro :* 530. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

101 889 632 RCS Romans.
FM BATIMENT.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Adresse : 1755, Route De Serne, 26300 Jaillans.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 50000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Toutes activités de maçonnerie générale, de construction ou rénovation; toutes activités de plomberie, zinguerie, installation de chauffage et sanitaire, travaux de revêtement des sols et murs, achat, vente de tout produits, substances, matières ou matériaux se rapportant aux activités ci-dessus.
Adresse : 1755, Route De Serne, 26300 Jaillans.
Précédent propriétaire : 524 102 118 RCS Romans. **JLR BATIMENT.**
Date de commencement d'activité : 9 avril 2026.
Publication légale : Drôme Info Hebdo *du* 7 mai 2026.
Oppositions : Au siège du fonds cédé sis 1755 route de Serne 26300 jaillans et pour toutes correspondances, au siège du fond cédé et au cabinet de Me Ollivier PARRACONE, Avocat, 120 av Napoléon Bonaparte - 13100 AIX-EN-PROVENCE.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 09/04/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de VALENCE le 14/04/2026, Dossier 2026 00014697. Référence : 2604P01 2026 A 00725. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 9 Les Combes 26730 HOSTUN. Adresse du nouveau propriétaire : 1755 Route de Serne 26300 JAILLANS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..